

SDRIF-E
CONCERTATION PRÉALABLE

FOCUS/ PROPOSITIONS

- ÉCONOMIE CIRCULAIRE
 - NUISANCES AÉRIENNES
 - LA SEINE
ET SES AFFLUENTS
-

NOVEMBRE 2022

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Dans le cadre du partenariat mis en place entre ECT, Tersen et France Nature Environnement Île-de-France, une réflexion est engagée sur la promotion de l'économie circulaire.

FAVORISER LE RECYCLAGE PAR LA COMMANDE PUBLIQUE

Il apparaît que pour permettre le recyclage de 85% des déchets du BTP, objectif que s'est fixé la région Île-de-France, la commande publique doit s'imposer comme un outil essentiel mis au service de l'économie circulaire en lui associant la nécessité de créer les exutoires adaptés. En juillet dernier, la Métropole de Saint-Étienne a décidé d'imposer aux entreprises publiques et privées qui travaillent pour la Métropole l'utilisation d'au moins 20% de granulats recyclés. C'est la voie qu'il convient de suivre en incluant cette préconisation dans les cahiers des charges, non comme une variante mais comme une obligation.

ACCOMPAGNER L'IMPLANTATION DE PLATEFORMES DE RECYCLAGE

L'Île-de-France connaît une forte concurrence sur le foncier. Les friches urbaines sont revendiquées par les uns pour renaturer la ville, par les autres pour créer des logements, pour réindustrialiser la région... L'économie circulaire a également besoin de foncier, d'une part pour traiter au plus près des chantiers les matériaux de déconstruction et d'autre part pour créer les sites pérennes démontrant que le recyclage ne reste pas un vœu pieux. Il importe donc d'évaluer les besoins des intercommunalités en matière de rénovation / réhabilitation et d'en déduire les besoins en termes de plateformes de recyclage / réutilisation.

Afin d'accompagner leurs implantations, les impôts fonciers devront être adaptés à la rentabilité de ces infrastructures. Une démarche volontariste doit être accompagnée fiscalement.

PRIVILÉGIER L'UTILISATION DE TERRES EXCAVÉES POUR LA RENATURATION

Correctement amendées, les terres excavées peuvent être utilisées comme support de culture. Plutôt que d'importer des terres arables d'autres régions, il serait vertueux de réutiliser les terres inertes excavées en Île-de-France. C'est ce qui a été fait pour créer le parc Georges Valbon en Seine-Saint-Denis: le résultat est probant.

NUISANCES AÉRIENNES

France Nature Environnement Île-de-France et les associations engagées contre les nuisances aériennes (Advocnar, Non au T4...) souhaitent que le SDRIF-E s'engage sur la thématique des nuisances aériennes.

MAÎTRISER L'URBANISATION DANS LES ZONES DE BRUIT AÉRIEN

Le SDRIF-E devrait s'engager à limiter l'exposition au bruit et aux pollutions des populations riveraines des aéroports. Dans la zone C du Plan d'Exposition au Bruit (PEB), c'est-à-dire dans le cône de bruit, la construction de logements est interdite. Il est inadmissible que des dérogations soient accordées, comme cela est envisagé sur le Triangle de Gonesse afin d'implanter un internat. Le SDRIF-E doit, d'une part, réaffirmer l'interdiction de construire quelque logement que ce soit dans la zone C. D'autre part, conformément aux recommandations de l'Agence européenne de sécurité aérienne (EASA), réduire de 30% le nombre des habitant.e.s exposé.e.s au bruit.

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DU SECTEUR AÉRIEN

Le SDRIF-E devrait s'engager à prendre en compte l'ensemble des émissions du transport aérien, y compris celles des vols internationaux, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre autres que le CO2.

De plus, nous proposons qu'il mette en place des mesures pour la réduction de ces émissions, en cohérence avec les engagements climatiques de la France. Cette réduction doit s'accompagner de mesures d'équité sociale et de préservation de l'emploi.

PRÉSERVER LA SANTÉ DES FRANCILIEN.NE.S IMPACTÉ.E.S PAR LES AÉROPORTS

Le SDRIF-E devrait protéger la santé des Francilien.ne.s impacté.e.s par le bruit et la pollution atmosphérique des aéroports en préconisant un plafonnement des mouvements, comme cela va se faire à Amsterdam, une interdiction des vols de nuit, comme à Orly et l'exclusion des avions les plus bruyants.

L'impact sanitaire de ces pollutions est largement démontré par de nombreuses études épidémiologiques.

Ces atteintes à la santé ont un coût qui a été chiffré et fait partie des externalités négatives à prendre en compte, que ce soit la pollution sonore ou chimique.

Par ailleurs, la région et l'État doivent faire l'avance de trésorerie qui permettra d'isoler rapidement tous les bâtiments d'habitation. Le SDRIF en vigueur prévoit de rechercher la maîtrise des nuisances induites par « l'activité aéroportuaire ». Force est de constater que l'objectif n'est pas atteint.



LA SEINE ET SES AFFLUENTS

FNE Ile-de-France et les associations engagées dans la protection de la Seine, tel que La Seine n'est pas à vendre, proposent ici des contributions visant à mieux protéger ce territoire et à adapter ses usages.

CHANGER LE STATUT DU FLEUVE

Les ressources de la Seine et des autres fleuves français ont été depuis longtemps exploitées par l'homme. Nous utilisons les voies d'eau comme moyen de transport et d'acheminement de denrées, marchandises et matériaux.

Il nous semble aujourd'hui nécessaire de créer **un statut particulier** pour les fleuves, ici la Seine et ses affluents, qui permettrait de prendre véritablement en compte les besoins propres des fleuves : développement de la biodiversité ; zones d'expansion des crues ; prévention des inondations et des étiages.

Ce changement de statut, permet de donner une personnalité juridique à un écosystème et donc d'agir préventivement contre les projets écocidaire. Depuis 2009 les initiatives qui reconnaissent des droits à la nature sont encouragés par l'Assemblée générale des Nations Unis.

LA GOUVERNANCE SUR L'AXE SEINE (PARIS, ROUEN, LE HAVRE)

Il semble aujourd'hui impossible d'uniquement concevoir le fleuve comme part d'une collectivité, d'une commune ou d'un département alors que ses usages sont transverses et dépassent les frontières institutionnelles existantes. L'Association des départements de l'Axe Seine regroupe depuis 2016

les départements qui bordent la Vallée de la Seine. Cette coopération a été renforcée par la création de la SEM Axe Seine énergies renouvelable adopté par le Conseil de Paris en février 2022. Cela va dans le bon sens et mérite d'être davantage développé. Une gouvernance commune de l'Axe Seine est un objectif à atteindre afin de permettre une prise en compte globale des enjeux liés au fleuve sur son territoire sans barrières institutionnelles et politiques.

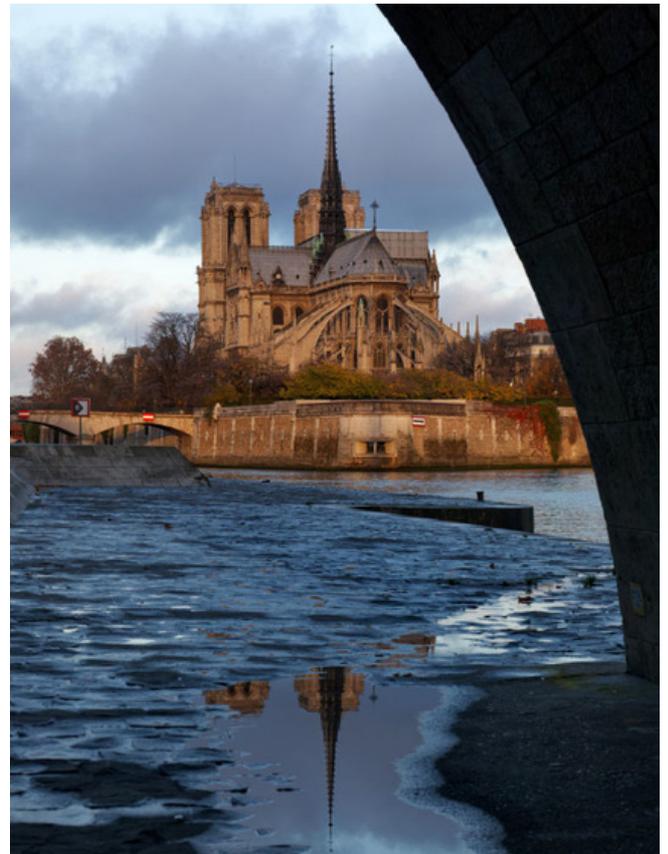
France Nature Environnement Île-de-France propose la création d'un **Schéma directeur de la vallée de la Seine** afin de définir de manière réglementaire les objectifs et moyens nécessaires à la protection de la Seine. Ce schéma directeur devrait s'intégrer aux autres schémas de planification existants avec un rapport de compatibilité et non uniquement de prise en compte afin d'avoir un niveau d'opposabilité important.

LA GESTION FONCIÈRE DES BERGES

La Seine ne peut être définie comme étant uniquement le fleuve. Ses berges et rives doivent nécessairement être prises en compte. Plusieurs structures de gouvernance existent déjà comme l'Association des Départements de l'Axe Seine, il faudrait maintenant un outil opérationnel. Ce pourrait être une nouvelle mission au sein de l'Établissement public foncier (EPFIF). Cette entité serait spécialisée dans la gestion foncière des berges. L'EPF Ile-de-France est le partenaire de plus de 350 collectivités franciliennes et intervient en amont

et à la convergence de nombreux acteurs de l'urbanisme francilien. A ce titre, et au vu de ses orientations stratégiques à venir (dont contribuer à la création de nouvelles activités et à la transition écologique), intégrer la gestion foncière des berges de Seine et de ses affluents en région Île-de-France nous semble cohérent et nécessaire.

L'objectif de cette nouvelle mission serait de développer la biodiversité mais aussi de promouvoir la mixité des usages des berges.



Cathédrale Notre Dame de Paris, Jean-Yves Letetour

CONTACTS

- LUC BLANCHARD - CO-PRÉSIDENT
EN CHARGE DU SDRIF-E

luc.blanchard@fne-idf.fr

- SECRÉTARIAT FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT ÎLE-DE-FRANCE

*secretariat@fne-idf.fr
01 45 82 42 34*